BARÈME DES QUOTES-PARTS

Conformément à une résolution de l'Assemblée générale, les contributions que les États membres verseront au budget de l'ONU pour les années financières 1971, 1972 et 1973 étaient établies selon le barème et l'ordre d'importance suivants:

> F.-II. 31.52% (plafond de 30%) URSS - 14.18% France 6.00% Royaume-Uni 5.90% Japon 5.40% Chine 4.00% Italie 3.54% Canada 3.08%

8 États membres - chacun de 1 à 2%

45 États membres - chacun de 0.05 à 1%

71 États membres - 0.04% (minimum)